

Dynamique^{MD}

Rapport sur la gérance 2026

(activités de 2025)

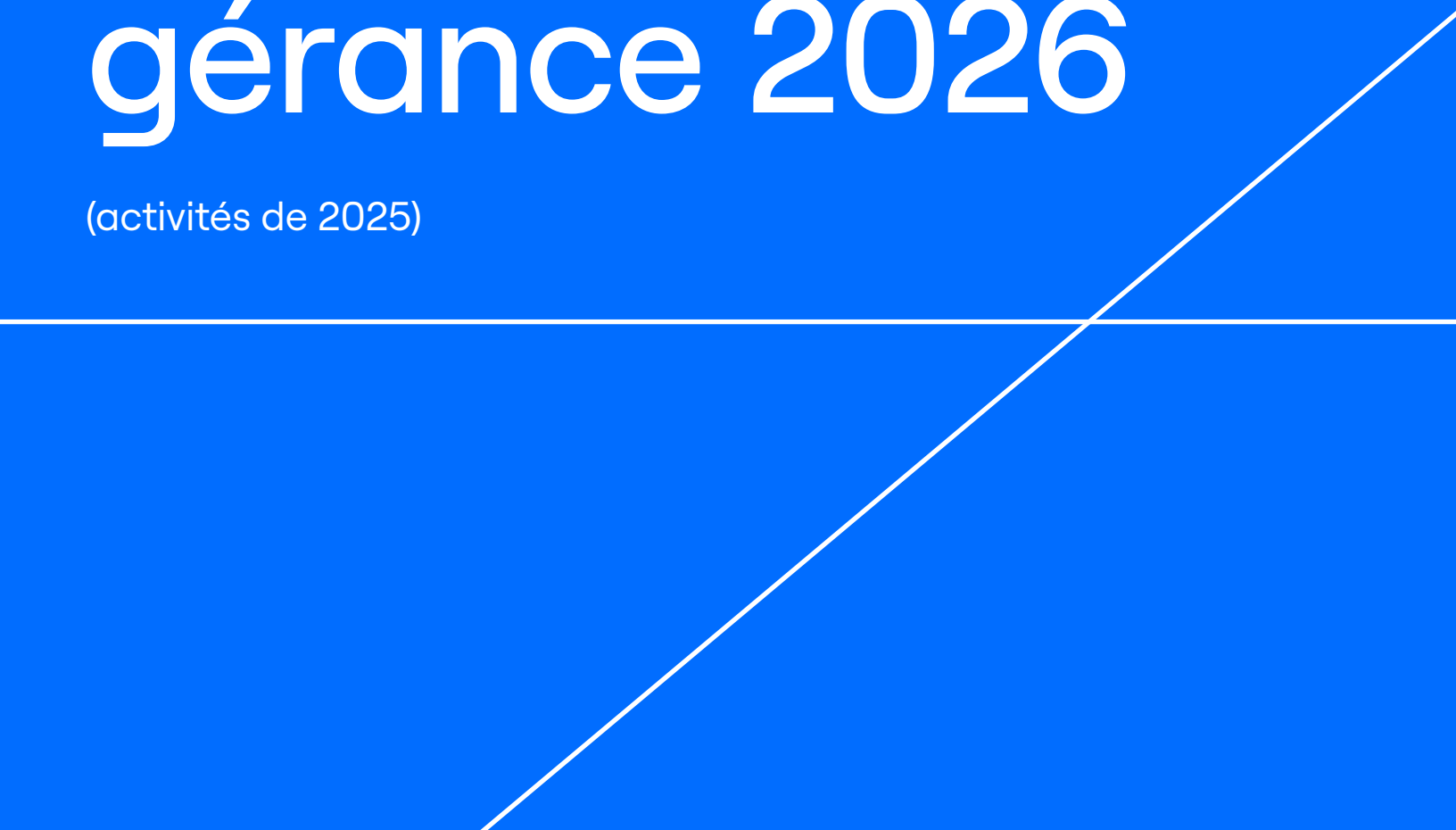


Table des matières

Introduction

Message du chef de Dynamique	3
Notre société	4

Approche ESG

Notre approche en matière d'investissement responsable	5
Gouvernance interne de la stratégie ESG	8
Engagement actif : études de cas	9
Données et analyse sur le vote par procuration	13
Solutions de placement ESG pour répondre aux divers besoins de nos clients	18
Engagement actif auprès des principales organisations axées sur l'investissement responsable	21

Regard vers l'avenir	23
-----------------------------	-----------



Message du chef de Dynamique

À Dynamique¹, nous avons toujours à cœur d'aider notre clientèle à prospérer au moyen de solutions de placement et d'une gamme complète de conseils en gestion de patrimoine. Pour mener à bien cette mission, nous continuons de prendre activement en considération les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin d'offrir une valeur à long terme à nos clients.

La seule constante est le changement. L'année qui s'est écoulée a été marquée par des changements réglementaires, des enjeux juridiques liés aux changements climatiques pour de nombreuses sociétés, un regain d'attention sur plusieurs thèmes ESG et d'importantes préoccupations géopolitiques. Dans ce contexte, nous sommes demeurés résolument axés sur les facteurs ESG afin de mieux servir les objectifs de nos clients qui s'y rattachent. Voici un aperçu de nos activités et réalisations de la dernière année dans trois grands domaines :

1 Engagement actif auprès des sociétés

Nous avons continué d'exploiter nos capacités de recherche active et notre envergure en tant que gestionnaire de fonds de premier plan afin d'exercer une influence sur les équipes de gestion de sociétés dans lesquelles nous investissons. Pour en savoir plus sur notre engagement auprès des sociétés, consultez la [page 9](#).

2 Représentation bien ancrée

Dans un contexte réglementaire en constante évolution, nous avons défendu diverses causes allant de la lutte aux changements climatiques à la gestion des déchets en passant par les normes de divulgation en matière de durabilité afin de favoriser l'adoption de politiques judicieuses. Pour en savoir plus sur nos efforts de représentation, consultez la [page 9](#).

3 Engagement envers la vérité et la réconciliation

En octobre 2024, Dynamique a publié son premier Plan d'action pour la vérité et la réconciliation, qui décrit 37 engagements conçus pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones au Canada. Dynamique a rempli l'engagement 35 – Comprendre les considérations relatives aux placements qui soutiennent les peuples autochtones – en déployant auprès de certaines équipes de placement une formation obligatoire. Cette formation avait pour objectif d'optimiser les résultats de placements pour notre clientèle et de renforcer notre engagement auprès des entreprises. Pour en savoir plus sur cet engagement et nos efforts visant à faire progresser notre Plan d'action pour la vérité et la réconciliation, consultez la [page 6](#).

Nous prenons notre rôle de gardien du capital de nos clients au sérieux et nous continuons de prendre en compte les facteurs ESG de façon réfléchie dans le secteur. Tout au long de nos processus de placement, nous cherchons à offrir des solutions bien conçues qui répondent aux objectifs et aux attentes des clients.

Nous sommes résolus à faire des progrès importants avec diligence, attention et transparence au cours du prochain exercice.

Mark Brisley (il/lui)
Chef, Dynamique

¹ Par notre représentant inscrit Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Notre société

Dynamique et ses sociétés affiliées offrent des solutions de placement conçues pour répondre aux besoins des clients au Canada et à travers le monde, quelle que soit la taille de leur patrimoine.

Pour ce faire, nos équipes de placement multidisciplinaires s'appuient sur des décennies d'expérience en matière de gestion de portefeuille et des principes bien ancrés pour proposer des solutions reposant sur de fortes convictions ainsi que sur un cadre de gestion du risque rigoureux.

Nous sommes tenus de respecter des normes réglementaires strictes sur les marchés où nous exerçons nos activités. Nos gestionnaires de portefeuille ont l'obligation fiduciaire d'agir avec soin et honnêteté, dans l'intérêt des mandats qu'ils gèrent. Nous transmettons régulièrement à nos clients des renseignements importants sur nos solutions de placement et, lorsque nécessaire, nous sollicitons leur approbation avant d'apporter des changements substantiels aux objectifs de placement.

Dynamique est l'un des principaux gestionnaires d'actifs au Canada. En partenariat avec ses sociétés affiliées, elle offre un vaste éventail de solutions à une clientèle diversifiée grâce à ses multiples marques et réseaux de distribution, tous engagés à favoriser la réussite financière des clients au moyen de solutions de placement exceptionnelles et d'une gamme complète de conseils en gestion de patrimoine. Depuis plus de 65 ans, elle n'a cessé d'évoluer pour gérer au mieux les actifs de nos clients et leur permettre ainsi d'atteindre leurs objectifs financiers.



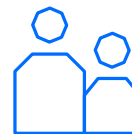
**Plus de
80 G\$**
en ASG²



Plus de 115
professionnels
en placement³



65
canaux de
distribution⁴



Plus de 150
solutions de
placement⁵

Toutes les données présentées sont en date du 31 décembre 2025.

² L'actif sous gestion (ASG) correspond aux actifs gérés de manière discrétionnaire par Dynamique, qui touche des frais de gestion de placement à cet égard. Les actifs sous gestion appartiennent en propriété véritable aux clients et ne figurent donc pas dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

³ Les professionnels en placement comprennent les membres du personnel inscrits de Dynamique et de ses sociétés affiliées.

⁴ Les canaux de distribution représentent différents types d'intermédiaires financiers par le truchement desquels Dynamique offre ses solutions de placement.

⁵ Le nombre de solutions de placement offertes par Dynamique.

Notre approche en matière d'investissement responsable

Dynamique prend très au sérieux la gestion des actifs de ses clients.

Parce que nous sommes des gestionnaires de placements actifs, nous prenons en compte les facteurs ESG, le cas échéant, et effectuons des recherches exclusives approfondies avec la participation active des gestionnaires de portefeuille et des analystes de recherche. Nous privilégions une approche rigoureuse des risques et des occasions de placement avec le soutien du comité de placements ESG.

Il est important de proposer des options aux clients, ce que fait Dynamique avec une variété de produits de placement, offerts par divers canaux de distribution. Notre gamme de produits comprend des mandats avec des objectifs de placement uniquement fondés sur le risque et le rendement ainsi que des produits de placement dont les objectifs intègrent les facteurs ESG en plus des considérations risque-rendement.

Compte tenu de la solidité de notre équipe de placement, la plupart de nos produits sont gérés de façon active en interne⁶. Si l'on veut qu'une gestion de placements fondée sur les données fondamentales donne des résultats, il faut considérer tous les facteurs financiers et non financiers pertinents.

Le contexte étant en constante évolution, il est important que les entreprises s'adaptent aux nouvelles normes de gouvernance et d'exploitation. S'il y a lieu, notre équipe de placement collabore étroitement avec les sociétés pour faciliter les progrès, ce qui l'aide à identifier les chefs de file potentiels de demain.

Dans cette optique, l'équipe pourrait rechercher des titres de sociétés affichant diverses caractéristiques, par exemple :

- Structure de gouvernance favorisant la continuité des activités et visant la stabilité des résultats;
- Activités durables conformes à la réglementation environnementale;
- Normes de diversité et d'inclusion positives pour les clients, les employés et la collectivité.



⁶ Les mandats actifs sont des mandats gérés activement à l'interne par l'équipe de placement de Gestion d'actifs 1832, par opposition aux mandats passifs, qui sont confiés à un sous-conseiller externe.

En octobre 2024, la Banque Scotia a publié son premier Plan d'action pour la vérité et la réconciliation, composé de 37 engagements qui visent à tisser des liens de confiance avec les membres du personnel, la clientèle et les collectivités autochtones. Ces engagements constituent des mesures cohérentes, pertinentes et progressives que nous mettrons en œuvre pour faire avancer la réconciliation économique et favoriser la prospérité.

Dynamique est heureuse de jouer un rôle central dans l'engagement 35 – Comprendre les considérations relatives aux placements qui soutiennent les peuples autochtones – en misant sur la formation de son équipe de placement et la sensibilisation.

En octobre 2025, Dynamique a organisé des formations obligatoires conçues et offertes par des Autochtones aux membres des équipes de placement qui gèrent des mandats canadiens. Ces formations portaient notamment sur les responsabilités juridiques des entreprises canadiennes en matière de réconciliation avec les peuples autochtones ainsi que sur les pratiques exemplaires émergentes liées à la réconciliation et à l'engagement des entreprises auprès des communautés autochtones.

Le cours a été complété par 100 % des personnes auxquelles il avait été attribué, si bien que Dynamique l'a offert à d'autres employés à l'échelle de l'entreprise, qui ont manifesté un vif intérêt.

Dynamique est fière d'avoir respecté cet engagement, mais reconnaît que la vérité et la réconciliation représentent un long cheminement. C'est pourquoi elle explore actuellement d'autres avenues pour poursuivre ses engagements, dans l'objectif à long terme d'approfondir son expertise en placement et de renforcer les liens de confiance dans la communauté.

Comité de placements ESG

L'équipe de placement s'est dotée d'un comité de placements dont la mission consiste à surveiller et à encadrer ses initiatives ESG.

Ce comité, qui se réunit chaque mois, est composé de membres de la direction, de gestionnaires de portefeuille et de membres de l'équipe responsable du risque d'investissement, de la Conformité et d'autres secteurs.

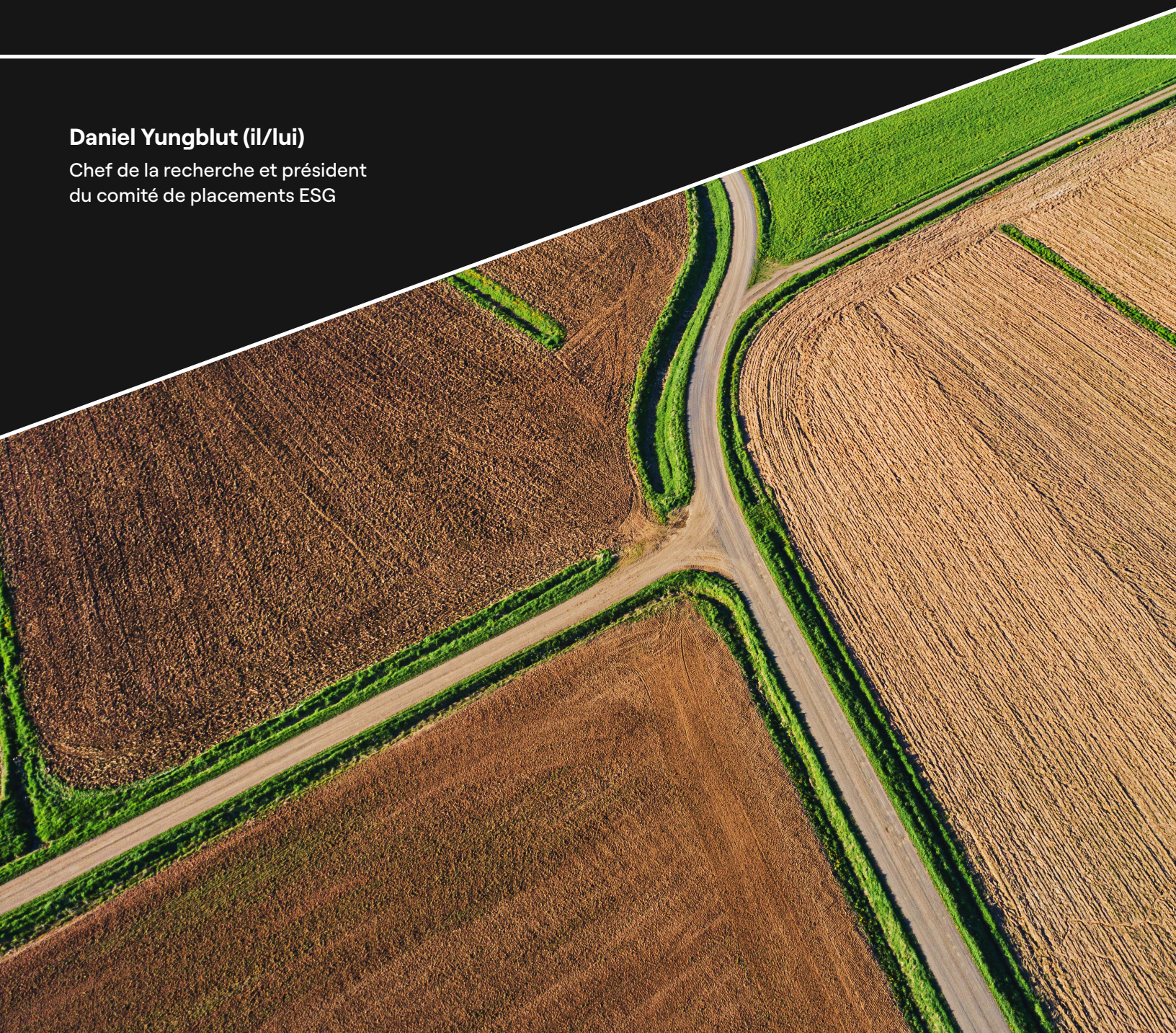
Le comité de placements ESG relève directement du conseil d'administration et est responsable :

- d'évaluer les politiques et les directives liées aux facteurs ESG;
- de soutenir la prise en compte des facteurs ESG dans les processus de placement;
- d'évaluer de potentiels produits d'investissement liés aux facteurs ESG;
- de vérifier que nos engagements s'alignent sur les initiatives du secteur;
- de faciliter la communication d'information aux équipes de placement;
- de publier des communications externes sur les mesures ESG prises par la société.

« La confiance et l'intégrité sont les grands piliers de notre secteur. Depuis le début, l'authenticité et la transparence sont au cœur de notre stratégie ESG. Nous avons veillé à ce que nos rapports sur les aspects ESG et sur nos engagements externes rendent fidèlement compte de nos activités d'investissement et de notre gestion du capital de nos clients. »

Daniel Yungblut (il/lui)

Chef de la recherche et président
du comité de placements ESG



Gouvernance interne de la stratégie ESG

Nous avons mis en place divers paliers d'examen et d'assurance de la qualité pour les considérations ESG et les rapports et communications destinés aux parties prenantes.

Le comité de placements ESG est formé de membres de la direction de chacune des équipes de placement et des principaux employés responsables de la surveillance. Le comité fait valoir les pratiques exemplaires dans la considération des facteurs ESG auprès des diverses équipes chargées des placements.

Le processus officiel comprend les examens trimestriels effectués par le comité de surveillance, pour vérifier que les gestionnaires de portefeuille se conforment au processus de placement et tiennent bien compte des facteurs pertinents dans leurs décisions, ce qui comprend les facteurs ESG quand il y a lieu.

Les facteurs ESG pris en compte dans le processus de placement d'un mandat et la mesure dans laquelle ils le sont, s'il y a lieu, dépendent des objectifs et des stratégies de placement de chaque mandat.

Les mandats qui n'intègrent pas les facteurs ESG à leurs objectifs de placement ou à leurs stratégies de placement principales ne ciblent aucun résultat ou attribut lié à ces facteurs à l'échelle des titres ou du portefeuille, et ne prennent aucun engagement quant aux attributs ESG des titres ou du portefeuille. Pour ces mandats, si les facteurs ESG peuvent jouer sensiblement sur les objectifs de placement de chaque fonds, ils sont pris en compte, parallèlement à de nombreux autres facteurs.

Quant aux mandats axés sur les facteurs ESG, les facteurs intégrés aux objectifs de placement jouent un rôle dans la plupart des décisions de placement.

Parce qu'il connaît intimement nos processus de placement, le comité de placements ESG est tout désigné pour examiner et approuver les déclarations aux parties prenantes en matière ESG.

L'équipe de placement applique à tous ses mandats sa politique sur les titres de négociation restreinte, qui s'inscrit dans la gestion des risques. Cette politique, qui évolue selon la situation, assure l'application de contrôles pour encadrer et surveiller des placements dans certains titres. Bien qu'elle prenne parfois en compte les facteurs ESG, elle n'a pas pour objet d'assurer l'alignement des portefeuilles de placement sur ces considérations.

Mandats axés sur les considérations ESG

En plus des processus de gouvernance énoncés plus haut, nous nous conformons à des exigences supplémentaires pour nos mandats axés sur les facteurs ESG. Ces mandats intègrent des considérations ESG à leurs objectifs de placement. Les personnes qui investissent dans ces mandats s'attendent à juste titre que ces engagements ESG soient remplis.

Bien que le processus de gouvernance relatif aux aspects ESG puisse varier quelque peu d'un mandat à l'autre, un cadre général s'applique à tous. Pour chaque mandat, une liste d'émetteurs (approuvés ou exclus, selon le type de mandat) est établie. Ainsi, seuls sont souscrits les titres de sociétés conformes aux objectifs et aux stratégies ESG du mandat visé.

De plus, à ses réunions mensuelles, le comité de placements ESG vérifie que les listes d'émetteurs sont toujours conformes aux paramètres du mandat correspondant et aux attentes raisonnables des investisseurs. Si des émetteurs posent problème, le président du comité et le premier vice-président et chef, Gestion de placements font rapidement un suivi auprès des gestionnaires responsables du mandat. Ensuite, les mesures requises sont prises, ce qui peut comprendre l'engagement auprès de certains émetteurs ou la liquidation de certains titres.

Engagement actif : études de cas

Chez Dynamique, l'engagement est un pilier du processus de gestion active, et notre approche n'a jamais changé. Nous utilisons notre accès aux équipes de direction et notre influence en tant que grand investisseur pour mobiliser les décideurs sur divers enjeux et thèmes. En règle générale, nous préférons intervenir auprès des sociétés et les aider à toujours évoluer plutôt que de rayer des secteurs entiers de nos portefeuilles.

Rencontrer la direction des sociétés et d'autres parties prenantes est la marque distinctive de notre processus d'investissement actif et axé sur les fondamentaux. Nous croyons fermement qu'il faut tenir compte de tous les aspects pertinents dans nos décisions de placement, y compris les facteurs ESG, dans le cadre de nos obligations fiduciaires. Étant donné l'importance grandissante accordée aux facteurs ESG dans le secteur, nous identifions désormais explicitement les enjeux ESG dans nos processus.

Nous considérons nos recherches, notre engagement et l'exercice des droits de vote par procuration comme les piliers d'un processus d'investissement actif rigoureux. Ces activités ne sont pas menées en vase clos, car cela réduirait la portée et l'efficacité de notre engagement. Nos professionnels en placement sont bien placés pour intervenir efficacement auprès des parties prenantes et exercer les droits de vote par procuration, car ils connaissent le mieux les sociétés et rencontrent leurs directions. Grâce à notre engagement, nous encourageons les entreprises à prévoir l'incidence que peuvent avoir les enjeux environnementaux et sociaux sur leur situation concurrentielle par l'innovation et des dépenses en immobilisations ciblées.

Notre engagement en 2025 se matérialise par divers exemples, sous les thèmes de la durabilité et des droits de la personne.

Engagement climatique Canada

Nos activités d'engagement couvrent nos rencontres directes avec les entreprises dans le cadre de notre processus de placement et nos rencontres avec les entreprises dans le cadre d'initiatives conjointes comme Engagement climatique Canada (ECC). Nous faisons partie des membres fondateurs d'ECC, une collaboration entre des investisseurs institutionnels représentant environ 7 200 milliards de dollars d'actif sous gestion⁷ (selon l'organisation), afin de travailler conjointement avec les émetteurs pour faire des progrès sur les enjeux liés aux changements climatiques. En 2025, pour la quatrième année de suite, les membres d'ECC sont intervenus directement auprès des émetteurs, et ont connu une année bien chargée.

ECC a publié son analyse comparative annuelle des grandes sociétés fondée sur 10 indicateurs en appui aux activités d'engagement, qui a éclairé et guidé nos contributions. Nous avons codirigé le groupe d'ECC pour ouvrir le dialogue avec un exploitant de dépanneurs et de stations-service, un producteur de potasse et une société de services publics. Nous avons également participé à deux autres engagements conjoints auprès d'une société de pipelines et d'une société d'infrastructures.

Nous avons cherché à instaurer un climat constructif dans nos engagements auprès d'ECC, en collaborant avec les sociétés pour réaliser des progrès concrets à l'égard des enjeux climatiques, sans compromettre leurs activités principales ni leur rendement financier. Les activités d'engagements d'ECC se déroulent parallèlement à nos rencontres d'engagement sur les placements de base et offrent l'occasion d'avoir une discussion plus ciblée sur les enjeux climatiques. Même si nous ne partageons pas toujours les points de vue et les impératifs des autres participants, nous avons trouvé des façons constructives de travailler avec nos partenaires d'ECC pour encourager les émetteurs à prendre les principaux enjeux au sérieux.

⁷ En date d'octobre 2024.

Producteur de potasse

En 2025, nous avons poursuivi notre engagement auprès de l'équipe de direction d'un producteur d'engrais. Ce dernier a continué de discuter ouvertement de l'évolution de sa stratégie de réduction des émissions et de l'intégration de cette stratégie dans les décisions touchant ses activités principales. Au fil de notre dialogue, l'entreprise a décrit une approche de décarbonation plus structurée à l'échelle de ses activités et de sa chaîne de valeur. Cette approche vise surtout la catégorie 11 des émissions de portée 3 découlant de la production d'azote, l'utilisation des fertilisants par les consommateurs et le renforcement de la résilience des agriculteurs face aux risques climatiques et économiques. La direction a souligné l'importance d'une plus grande responsabilité interne en ce qui concerne les initiatives liées aux émissions et au climat, afin d'harmoniser les priorités en matière de durabilité avec la stratégie globale.

L'entreprise a mis en lumière plusieurs projets et réalisations notables qui démontrent cette approche plus intégrée. Parmi ses initiatives, mentionnons des projets pilotes de production d'ammoniac à faible intensité carbone, ainsi que la participation à un projet de démonstration externe d'ammoniac vert visant à évaluer la viabilité technique et commerciale de technologies émergentes qui serviront à éclairer sa feuille de route de transition à long terme. L'entreprise a également évoqué l'expansion de programmes visant à promouvoir des pratiques agricoles plus durables, appuyés par une amélioration de la collecte de données, de la vérification et de la collaboration avec les partenaires de la chaîne de valeur. Ces programmes commencent d'ailleurs à générer des résultats plus crédibles et concrets pour les clients qui cherchent à abaisser les émissions de carbone liées aux chaînes d'approvisionnement. La direction a indiqué avoir réalisé des progrès mesurables dans la réduction de l'intensité des émissions de ses activités liées à l'azote et dans l'amélioration des communications sur ses programmes climatiques et carbone, malgré l'uniformisation des rapports et leur intégration aux principaux processus de communication de l'entreprise.

Nous avons été encouragés par leur rôle actif de représentation aux échelons national et international, notamment grâce à leur collaboration avec l'International Fertilizer Association et la Science Based Targets Initiative. Ils ont aussi participé à des plateformes telles que la Canadian Alliance for Net-Zero Agri-Food et US Farmers Ranch in Action, contribuant ainsi à stimuler la demande pour des engrais à faible intensité carbone. L'entreprise demeure à l'avant-garde de l'établissement d'une trajectoire de réduction des émissions adaptée à son secteur tout en veillant à soutenir la sécurité alimentaire mondiale. Elle a aussi mis de l'avant des changements internes, notamment en matière de gouvernance et de production de rapports, afin de préserver la qualité et la transparence de l'information communiquée sur son programme carbone, malgré l'uniformisation de l'ensemble de ses rapports. Cette volonté de tester de nouvelles technologies, de partager ouvertement les leçons apprises et de continuer à développer des compétences climatiques spécialisées nous apparaît comme une réalisation notable et renforce notre confiance envers ses efforts de transition à long terme.

Parallèlement, nous avons constaté que certaines réalités économiques ont freiné la mise en œuvre de certains éléments de leur stratégie, en particulier lorsque des projets de décarbonation à grande échelle dépendaient d'une amélioration de leur rentabilité, d'une certitude accrue de la part des partenaires et de signaux de marchés plus clairs pour des produits à faible intensité carbone. En tant qu'investisseurs, nous continuons d'encourager les efforts de réduction des émissions de l'entreprise au moyen de projets pilotes prometteurs qui se traduisent par des incitatifs concrets et des jalons intermédiaires plus clairs. Nous sommes encouragés par l'ouverture et la réactivité continues de l'entreprise qui ont caractérisé notre engagement jusqu'à présent.

Sociétés industrielles

Nos fonds sont fortement exposés aux sociétés industrielles, un secteur couvrant une vaste gamme d'entreprises, dans l'ensemble de la structure de capital. Lorsque nous rencontrons des équipes de direction, nos discussions portent souvent sur leur adaptation ou leur positionnement pour tirer parti de l'évolution vers des technologies plus efficaces et durables. Nous nous intéressons particulièrement aux occasions qui démontrent une convergence entre la durabilité et de solides rendements pour les actionnaires. De nombreuses entreprises génèrent des rendements du capital solides et concurrentiels grâce à des projets liés à la durabilité. Lors d'une rencontre avec une entreprise de gestion des déchets industriels, nous avons exprimé notre intérêt à appuyer financièrement ses investissements dans le recyclage des métaux et les services complets de gestion de l'eau. L'entreprise prévoit un flux constant de projets liés à l'eau qui nécessiteront d'importantes dépenses annuelles en capital. Nous avons notamment débattu de la justification des rachats d'actions en présence d'un solide portefeuille de projets hydrauliques à rendement élevé. La poursuite de notre dialogue avec l'entreprise se justifie, compte tenu des besoins continus des clients en matière de traitement de l'eau ainsi que des exigences réglementaires liées à la dépollution des sites contaminés, qui représentent des occasions attrayantes de mettre à profit ses capacités.

La transition vers des technologies plus efficaces et durables peut avantager financièrement de nombreuses entreprises, en plus de contribuer positivement à la société. Toutefois, le développement des innovations nécessaires à cette transition exige de la recherche et des dépenses en immobilisations. Trouver l'équilibre entre les dépenses de R-D qui soutiendront les innovations futures et l'atteinte de résultats financiers à court terme demeure un exercice délicat. Dans tous les secteurs, les échanges avec les équipes de direction portent souvent sur la répartition du capital entre les impératifs à court et à long terme afin de générer des rendements pour les investisseurs. Nous rencontrons régulièrement les principales sociétés ferroviaires et, cette année, le développement en cours de locomotives à hydrogène a fait l'objet d'importantes discussions. Ces locomotives ont le potentiel de réduire considérablement l'intensité des émissions et d'améliorer l'efficacité dans le secteur des transports. Nous avons encouragé une société ferroviaire d'envergure rencontrée cette année à poursuivre ses initiatives de développement de locomotives à hydrogène aussi efficacement que possible, sans risque de capital excessif. À mesure que de telles initiatives progressent, des subventions gouvernementales ou d'autres formes de soutien à la recherche peuvent atténuer les risques pour le capital des investisseurs. Les coûts du carburant à base d'hydrogène demeurent élevés, mais l'amélioration et la mise à l'échelle des technologies pourraient améliorer considérablement la viabilité financière du projet tout en offrant des solutions de transport plus efficaces. Nous continuerons de collaborer avec la société pour appuyer son approche prudente en matière d'allocation du capital.





Données et analyse sur le vote par procuration

Le vote par procuration est au cœur de nos obligations à titre de fiduciaire et un élément important de notre engagement actif auprès des sociétés. Nos gestionnaires de portefeuille votent par procuration dans l'intérêt de nos clients. Dynamique compte des centaines de mandats pour servir efficacement tout un éventail d'investisseurs par le biais de ses canaux de détail, institutionnels et autres.

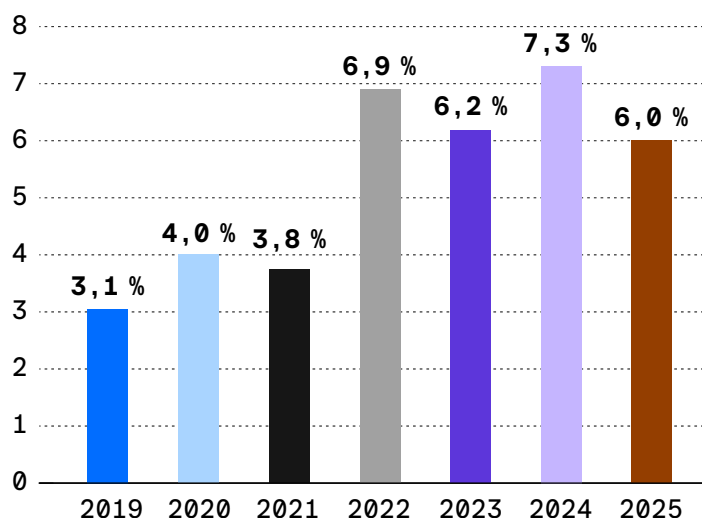
En règle générale, l'équipe de placement de Dynamique n'impose aucune ligne de pensée pour les votes par procuration. De la même façon que pour notre méthode de recherche sur les placements, nous ne croyons pas que le vote par procuration puisse être une fonction distincte des processus de recherche de notre équipe de placement sans nuire à l'efficacité de notre engagement ou de notre processus global d'investissement axé sur les données fondamentales.

Un examen approprié de chaque vote est essentiel pour nous acquitter de nos obligations fiduciaires envers nos clients. Nous analysons chaque question soumise à un vote, au cas par cas. Les décisions (pour ou contre) reposent sur le bien-fondé des propositions, qu'elles aient été présentées par la direction ou par les actionnaires.

L'équipe de placement de Dynamique appuie les sociétés qui prennent des mesures environnementales et sociales. Toutefois, il se peut que nous votions contre une proposition sur de telles mesures si elle va à l'encontre des intérêts de nos clients. Le vote par procuration n'est qu'un seul des outils de notre processus d'intervention et peut ne broser qu'un tableau incomplet des discussions sur un sujet.

Nous mettons à jour les renseignements sur le vote par procuration deux fois par année. Pour consulter le tableau de bord des votes par procuration de Dynamique, [consultez le site Web](#) de notre société inscrite, Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Pourcentage des votes sur des enjeux ESG (2019-2025)



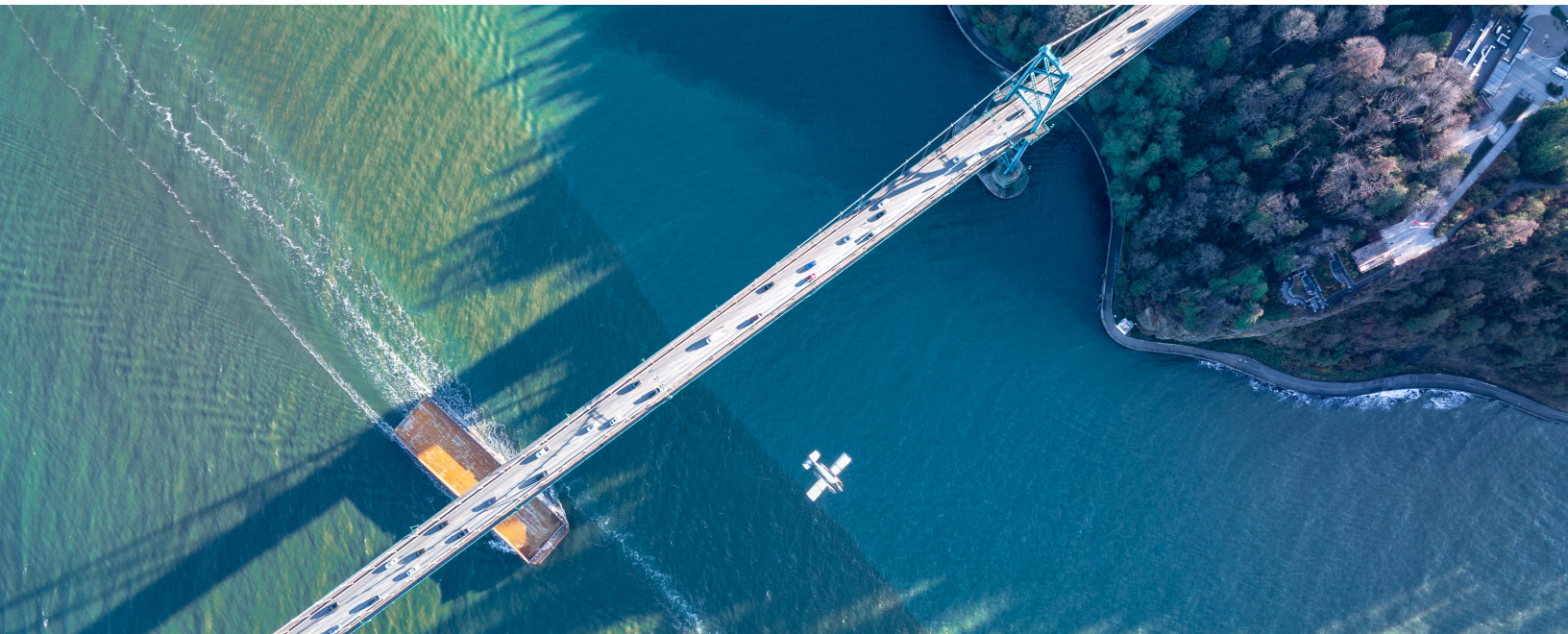
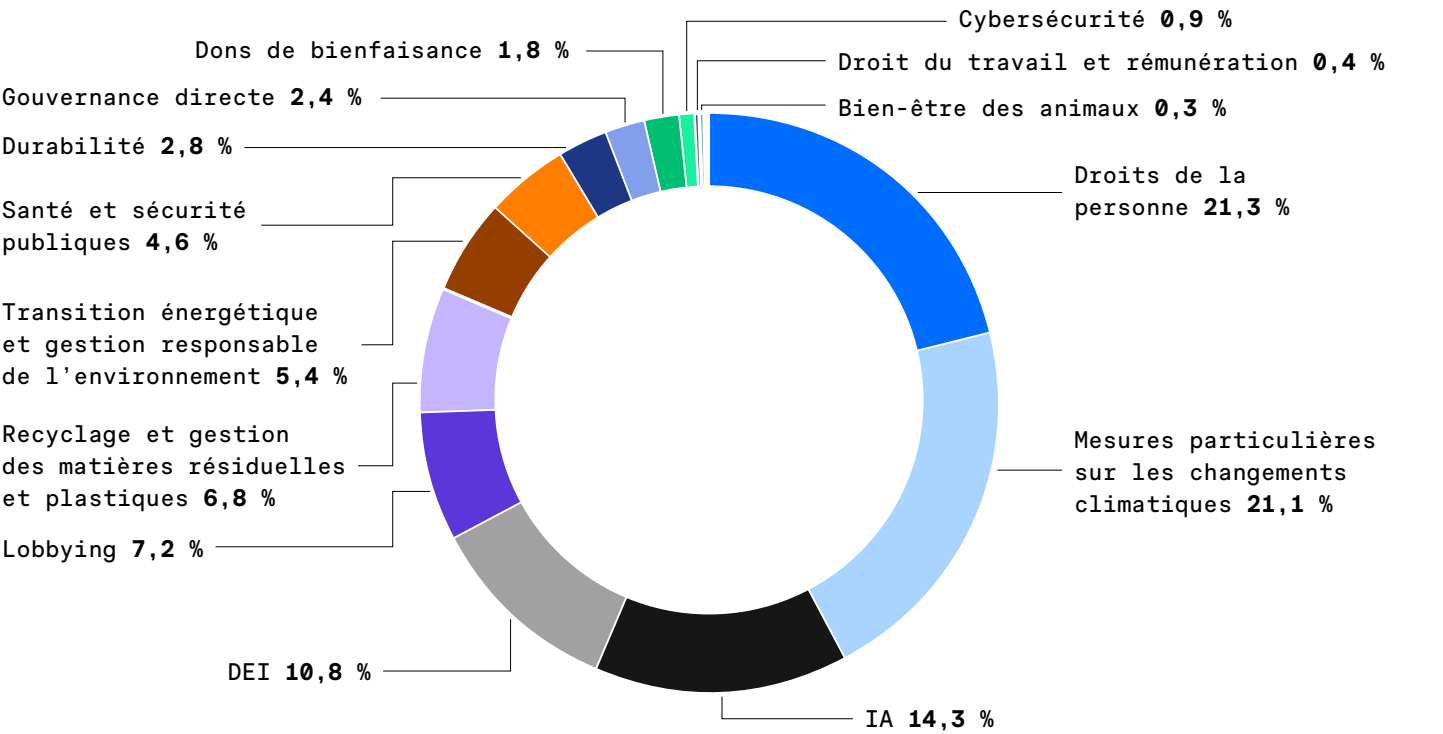
Dossier des votes par procuration sur des enjeux environnementaux et sociaux

Parce que les facteurs environnementaux et sociaux (E-S) prennent de l'importance, selon nos observations, les propositions sur ces enjeux sont plus fréquemment soumises à un vote. En général, toutes les questions soumises au vote sont liées à la gouvernance. L'évolution la plus marquée touche donc celles qui portent spécifiquement sur des enjeux E-S. Les gestionnaires de portefeuille de Dynamique évaluent chacune de ces questions dans le cadre de leur processus global d'investissement et prennent des décisions dans l'intérêt de nos fonds d'investissement. Les enjeux E-S soumis au vote sont très variés et sont importants pour l'orientation stratégique des sociétés.

Résumé des votes par procuration sur des enjeux E-S – Du 1^{er} janv. au 31 déc. 2025

Enjeu	Votes sur les enjeux E-S	Pourcentage des votes d'E-S par émission	Votes appuyant la direction	Pourcentage des votes E-S appuyant la direction	Votes contre la direction et abstention	Pourcentage des votes contre la direction
IA	417	13,76 %	417	100,00 %	0	0,00 %
Mesures particulières sur les changements climatiques	399	13,17 %	399	100,00 %	0	0,00 %
Droits de la personne	368	12,15 %	352	95,65 %	16	4,35 %
Lobbying	341	11,25 %	339	99,41 %	2	0,59 %
Transition énergétique et gestion responsable de l'environnement	322	10,63 %	322	100,00 %	0	0,00 %
DEI	299	9,87 %	299	100,00 %	0	0,00 %
Droit du travail et rémunération	218	7,19 %	217	99,54 %	1	0,46 %
Gouvernance directe	209	6,90 %	203	97,13 %	6	2,87 %
Recyclage et gestion des matières résiduelles et plastiques	184	6,07 %	184	100,00 %	0	0,00 %
Santé et sécurité publiques	160	5,28 %	160	100,00 %	0	0,00 %
Dons de bienfaisance	63	2,08 %	63	100,00 %	0	0,00 %
Durabilité	40	1,32 %	36	90,00 %	4	10,00 %
Bien-être des animaux	10	0,33 %	10	100,00 %	0	0,00 %
Total	3 030	s.o.	3 001	s.o.	29	s.o.

Votes par procuration, par enjeu E-S en 2025



Études de cas sur le vote par procuration

Étude de cas n° 1

Type de société :	Détaillant alimentaire
Enjeu :	Rapport sur les déchets alimentaires générés et le pourcentage détourné des sites d'enfouissement
Proposition :	Les actionnaires demandent de divulguer la totalité des déchets alimentaires produits par l'entreprise, les franchisés et les établissements détenus par des propriétaires, ainsi que le pourcentage de ces déchets détournés des sites d'enfouissement.
Décision :	Nous avons voté contre la proposition.
Résultat :	Contre

Justification :

La société fournit des renseignements concernant ses engagements, ses objectifs et ses initiatives de réduction du gaspillage alimentaire dans la réponse du conseil d'administration et d'autres documents d'information. Ses rapports ESG de l'exercice 2023 et du début de 2024 se conforment aux cadres de la Global Reporting Initiative, du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques et du Sustainability Accounting Standards Board pour les restaurants, et sont établis conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies. L'entreprise s'est engagée à cesser l'acheminement des matières résiduelles organiques vers les sites d'enfouissement d'ici 2030 et fait état chaque année des volumes de déchets alimentaires détournés des sites d'enfouissement (en tonnes métriques) pour mesurer les progrès accomplis en vue de l'atteinte de cet objectif. Compte tenu de ces considérations, la demande des actionnaires semble excessivement prescriptive.

Étude de cas n° 2

Type de société :	Entreprise de commerce électronique
Enjeu :	Rapport sur les efforts de réduction de la production d'emballages en plastique
Proposition :	Les actionnaires demandent la publication d'un rapport sur la pollution causée par les emballages en plastique qui prévoit notamment des objectifs de réduction globale de ces emballages.
Décision :	Nous avons voté contre la proposition.
Résultat :	Contre

Justification :

L'entreprise a fait des déclarations sur ses efforts pour abandonner le plastique dans ses emballages et accroître la recyclabilité. Elle a réduit le poids du plastique par expédition, adopté des emballages en papier recyclable et incité des fabricants à utiliser des emballages recyclables. Elle collabore avec des organisations comme la Ellen MacArthur Foundation et The Recycling Partnership, ce qui démontre ses efforts d'harmonisation avec les entreprises du secteur.

Études de cas sur le vote par procuration

Étude de cas n° 3

Type de société :	Technologies
Enjeu :	Rapport sur l'acquisition et l'utilisation éthiques des données d'IA
Proposition :	Les actionnaires demandent la publication d'un rapport analysant les risques pour l'entreprise découlant de l'utilisation des données de clients pour l'entraînement de l'intelligence artificielle et divulguant les mesures qu'elle prend pour minimiser ces risques.
Décision :	Nous avons voté contre la proposition.
Résultat :	Contre

Justification :

L'entreprise a rehaussé ses normes de divulgation liées à l'IA, y compris en publiant ses principes d'IA responsable en juin 2024. Elle fournit des informations transparentes concernant ses pratiques de protection de la vie privée, comme son service Private Cloud Compute, et des mesures permettant aux éditeurs de refuser que leur contenu soit utilisé pour l'entraînement de son IA. L'entreprise a mis en place des mesures de confidentialité, comme demander le consentement des utilisateurs avant de partager des données avec ChatGPT. Elle divulgue également ses mesures de protection des données. Compte tenu des informations déjà communiquées et des pratiques exemplaires déjà en place, rien n'indique que le rapport demandé fournirait aux actionnaires des renseignements utiles ni qu'il constituerait un usage efficient des ressources de la société.

Étude de cas n° 4

Type de société :	Entreprise de restauration
Enjeu :	Production d'une évaluation des plans actuels de transition climatique
Proposition :	Les actionnaires demandent de publier un rapport d'évaluation indiquant si les plans actuels de transition climatique et les engagements connexes liés aux ressources de la société peuvent raisonnablement contribuer à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de 2030 et 2050, ou si des plans ou des engagements supplémentaires sont nécessaires.
Décision :	Nous avons voté contre la proposition.
Résultat :	Contre

Justification :

Les plans de transition de la société sont raisonnables et complets, et ils établissent un juste équilibre entre les différents impératifs. L'entreprise a établi des politiques exigeant que les fournisseurs mondiaux de bœuf et de poulet s'engagent à fixer des objectifs d'émissions fondés sur la science et validés par la Science Based Targets Initiative en 2024, et elle prend des mesures proactives pour réduire ses principales sources d'émissions. L'utilisation de ressources supplémentaires de l'entreprise pour évaluer la viabilité des objectifs d'émissions à long terme n'est pas judicieuse compte tenu des mesures déjà prises, et des engagements supplémentaires ne seraient pas raisonnables pour ses activités.

Solutions de placement ESG pour répondre aux divers besoins de nos clients

Produits ESG

Fonds	Thématique ⁸	Exclusions ⁹
Fonds Dynamique		
Fonds durable de titres de créance Dynamique	✓	
Fonds d’actions durables Dynamique	✓	
Fonds évolution énergétique Dynamique	✓	



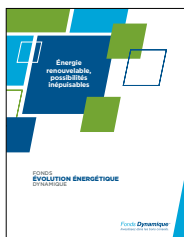
⁸ Thématique : produits qui appliquent un processus de sélection et de répartition des sociétés selon des thèmes précis liés à la durabilité.

⁹ Exclusions : produits qui appliquent des filtres aux placements potentiels pour exclure des émetteurs ou des secteurs non désirés précis.

Dynamique offre les solutions d'investissement responsable suivantes :



Le **Fonds d'actions durables Dynamique** cherche à offrir une appréciation du capital à long terme grâce à un portefeuille diversifié et géré activement d'actions de sociétés qui participent à l'épanouissement d'une économie durable.



Le **Fonds évolution énergétique Dynamique** cherche à offrir une appréciation du capital à long terme et un revenu grâce principalement à un portefeuille diversifié de sociétés soutenant la transition vers l'énergie renouvelable à l'échelle mondiale.



Le **Fonds durable de titres de créance Dynamique** cherche à offrir un revenu et un potentiel de plus-value du capital au moyen d'un portefeuille diversifié, activement géré, composé principalement de titres à revenu fixe de qualité d'émetteurs nord-américains engagés dans le développement d'une économie durable.

Principaux thèmes de placement des fonds

Le Fonds d'actions durables Dynamique et le Fonds durable de titres de créance Dynamique privilégient cinq grands thèmes d'investissement durable fondés sur les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Production d'énergie durable

Consommation d'énergie responsable

**Consommation et gestion
des déchets responsables**

**Industrie, infrastructures
et communautés durables**

Santé et bien-être

Les FNB à investissement responsable Scotia
cherchent à permettre aux investisseurs
d'harmoniser leurs placements avec leurs
valeurs, grâce à une approche clairement
définie des exclusions.



Engagement actif auprès des principales organisations axées sur l'investissement responsable

L'équipe de placement de Dynamique continue de jouer un rôle de premier plan dans le secteur en mobilisant activement les principales organisations axées sur l'investissement responsable qui contribuent à façonner les politiques et à influencer les marchés financiers sur diverses questions sociales. Nous choisissons soigneusement les organisations auxquelles nous nous associons pour nous assurer que nous pourrions nous engager pleinement et que leurs initiatives correspondent à nos valeurs.

Signataire de:



Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Dynamique est signataire des PRI des Nations Unies, l'un des principaux défenseurs de l'investissement responsable au monde. Les PRI forment l'engagement que prennent les signataires pour soutenir l'établissement d'un système financier mondial durable par l'intégration des aspects ESG dans les décisions de placement. Dynamique continue de formuler ses observations pour contribuer aux orientations stratégiques futures de l'organisme.



Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG)

Porte-parole des actionnaires institutionnels de sociétés ouvertes canadiennes, la CCGG, qui est l'une des plus importantes organisations spécialisées en gouvernance d'entreprise au Canada, est un vecteur efficace de changement. Elle fournit des lignes directrices aux sociétés canadiennes en ce qui a trait aux pratiques exemplaires de communication efficace avec les actionnaires. Le président du comité de placements ESG de Dynamique est membre du comité sur les enjeux environnementaux et sociaux (E-S) de la CCGG, qui a été créé pour fournir des lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière d'enjeux E-S dans une perspective de gouvernance.



CFA Institute

Le CFA Institute accorde le titre de CFA, le plus reconnu mondialement dans le secteur de l'investissement, et est également l'une des voix les plus influentes sur les marchés financiers mondiaux. Le CFA Institute a élaboré des normes de communication de l'information sur les facteurs ESG pour les produits de placements, ce qui a contribué à fournir un cadre uniforme pour faciliter la comparaison des différents produits de placement selon leurs caractéristiques liées aux facteurs ESG.



Engagement climatique Canada¹⁰

Dynamique est un membre fondateur d'Engagement climatique Canada (ECC), une initiative menée par le secteur financier visant à ouvrir le dialogue entre le monde financier et les émetteurs afin de favoriser la transition équitable de l'économie mondiale vers la neutralité carbone.



Association pour l'investissement responsable (AIR)

L'AIR a pour objectif d'éduquer, de promouvoir des politiques et de soutenir le développement et l'intégrité du secteur de l'investissement responsable. Elle compte parmi ses membres des gestionnaires de fonds, des propriétaires d'actifs, des conseillers et des fournisseurs de services qui font la promotion de l'investissement responsable sur les marchés de détail et institutionnels du Canada.



International Financial Reporting Standards Foundation

L'IFRS Foundation est un organisme sans but lucratif qui établit des normes comptables mondiales régissant les états financiers des sociétés ouvertes, ce qui donne aux investisseurs l'assurance qu'ils peuvent s'appuyer sur les états financiers pour prendre des décisions de placement éclairées. Elle a élaboré un ensemble parallèle de normes d'information sur la durabilité pour compléter les règles actuelles sur l'information financière. Dynamique a participé au processus en formulant des commentaires détaillés.

¹⁰ Logo utilisé avec la permission de CEC.

Regard vers l'avenir

Chez Dynamique, nous avons à cœur d'aider notre clientèle à prospérer au moyen de solutions de placement et d'une gamme complète de conseils en gestion de patrimoine.

Quand c'est approprié, nous prenons en considération les facteurs ESG dans l'ensemble de nos activités afin d'offrir une valeur à long terme à nos clients. Cela passe par notre engagement actif auprès d'un large éventail de parties prenantes, des recherches internes approfondies, la participation active de nos gestionnaires de portefeuille, une surveillance distincte par notre comité de placements ESG, le lancement de solutions de placement responsables et l'examen de nos propres pratiques en matière de responsabilité sociale.

En anticipant ce qui vient, nous nous engageons à progresser continuellement dans tous ces domaines pour répondre aux objectifs financiers de nos clients et bâtir un avenir durable.



Les placements dans les fonds communs peuvent entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et des charges. Prenez connaissance du prospectus avant d'investir. Les parts de fonds communs ne sont pas garanties. Leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur est susceptible de ne pas se répéter. Dynamique^{MD} est une marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence, et une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. © La Banque de Nouvelle-Écosse, 2026. Tous droits réservés.